



# Rapport annuel 2022

[www.pk-merlion.ch](http://www.pk-merlion.ch)

Caisse de pension Merlion  
Neugutstrasse 12  
Case postale  
8304 Wallisellen  
+41 44 878 70 50  
[info@pk-merlion.ch](mailto:info@pk-merlion.ch)

**L'avenir aujourd'hui.**

**Merlion**

PENSIONSKASSE  
CAISSE DE PENSION  
CASSA PENSIONE



## Contenu

|              |  |              |                                      |
|--------------|--|--------------|--------------------------------------|
| <b>3-5</b>   | Idées directrices  | <b>22</b>    | Informations LPP 2022/2023           |
| <b>6-7</b>   | Poussée de numérisation                                      | <b>23</b>    | Rémunération en 2022                 |
| <b>9-11</b>  | Comment vérifier la qualité d'une CP                         | <b>24</b>    | Faits et chiffres                    |
| <b>12-13</b> | CP Merlion: bien planifier sa retraite                       | <b>25</b>    | Structure par âge                    |
| <b>14-15</b> | La réforme LPP peut-elle encore être sauvée?                 | <b>26-27</b> | Bilan et compte d'exploitation       |
| <b>16-17</b> | Les degrés de couverture des caisses de pensions ont baissé. | <b>28</b>    | Degrés de couverture                 |
| <b>18-19</b> | Réforme de la prévoyance professionnelle                     | <b>29</b>    | Le conseil de fondation              |
| <b>20-21</b> | Statistique caisses de pensions                              | <b>30-31</b> | Bases et organisation & organigramme |

# CP Merlion: «Stratégie correcte – Test de résilience réussi»

En 2022, les quelque 1380 caisses de pensions suisses se sont heurtées à des problèmes substantiels sur plusieurs fronts en même temps: malgré la densité croissante de la réglementation pour les caisses de pensions suisses, alimentée avec beaucoup de zèle par le législateur, on pouvait penser que la voie serait désormais libre pour revenir avec succès à la normalité économique et sociale une fois que le Conseil fédéral suisse aurait annoncé la fin de la pandémie du coronavirus.



Christoph Rotermund, président du conseil de fondation, et Oskar Zimmermann, vice-président, à g., résumant une année 2022 très difficile pour les placements: «le septième exercice financier a mis en évidence le bon positionnement stratégique de la CP Merlion pour tous les assurés. Certes, avec un rendement de placements de  $-7,97\%$ , la performance réalisée a été négative, mais la CP Merlion s'est avérée être une gagnante relative en comparaison du rendement moyen de toutes les caisses de pensions suisses. En considérant en outre les placements des deux derniers exercices, on peut affirmer que la Caisse a réussi à maintenir la valeur nominale de tous les actifs, c'est-à-dire des avoirs de vieillesse cumulés de tous les assurés.»

Cette réflexion, évidente à l'époque, valait aussi pour les caisses de pensions suisses et donc pour les entreprises affiliées avec environ 4,5 millions d'assurés. La guerre en Ukraine, dont le déclenchement a surpris beaucoup de gens, a entraîné de fortes turbulences sur les marchés boursiers internationaux et des dérives des prix de l'énergie avec une inflation que l'Europe n'avait plus connue depuis des décennies, pesant fortement sur les caisses de pensions suisses. Compte tenu de cette situation de départ extrêmement difficile, il n'était déjà plus possible d'envisager une performance positive sur les placements de la fortune au cours du premier trimestre 2022. L'avenir était généralement trop incertain, surtout sur les marchés internationaux des capitaux.

## Gagnant relatif

Le cadre de cet enchevêtrement de problèmes complexes en 2022 avec les difficultés qui en découlent dans différents domaines et naturellement en priorité dans celui, détermi-

nant, des placements stratégiques, concernait sans exception toutes les caisses de pensions suisses.

La CP Merlion, grâce à sa stratégie de placement moderne, a su limiter les dégâts tant dans la catégorie de placements pondérée par le volume (comparée à d'autres caisses de pensions suisses avec un volume de placements comparable inférieur à 300 mio. CHF) que de manière générale en réalisant un rendement négatif assez favorable de moins  $7,97\%$  sur ses placements.

Selon une étude comparative publiée par la grande banque UBS, les caisses de pensions suisses ont réalisé, durant l'année 2022, extrêmement difficile et troublée par de grandes incertitudes sur les marchés boursiers internationaux, un rendement moyen négatif de moins  $9,6\%$ . Les caisses de pensions suisses ayant un volume de placements inférieur à 300 mio. CHF ont même enregistré un rendement moyen négatif





Urs Röthlisberger,  
Représ. des employeurs

### Degré de couverture

Le degré de couverture a nettement diminué en 2022 en raison de la performance de placement négative. En comparaison avec d'autres caisses de pensions, il s'élève cependant encore à 103,44%. Ce chiffre documente sans conteste la robustesse de notre caisse de pensions, affirme Urs Röthlisberger, membre du conseil de fondation, représentant des employeurs et directeur de Metabo (Schweiz) AG à Spreitenbach.

après impôts de moins 10,23%. Au final, le rendement moyen des caisses de pensions sur une période de mesure plus représentative d'une décennie (10 ans) n'était plus que de 3,6%. Dans cette comparaison, la CP Merlion peut à juste titre être considérée comme gagnante relative. En effet, elle a relativement bien réussi le test de résilience causé par les marchés internationaux des capitaux, vu le rendement négatif réalisé sur la fortune en 2022.

### Placements alternatifs stabilisateurs

Cette valeur de comparaison relative s'améliore encore pour la CP Merlion si, au lieu de la mesure de la performance de l'UBS, on se réfère au PPCmetrics Pension Ticker 2022, qui couvre, comme on le sait, plus de 350 institutions de prévoyance suisses disposant d'une fortune de prévoyance ou de placement cumulée de plus de 750 mia. CHF et représentant plus de 3 millions d'assurés. Le PPCmetrics Pension Ticker affiche en effet, pour 2022, un rendement moyen de placements négatif de 11,2%. La CP Merlion soutient même avantageusement la comparaison avec le PPCmetrics Pension Ticker 2022! D'une manière générale, on peut dire que dans le cadre d'une analyse de rendement détaillée a posteriori des caisses de



Marco Sahli,  
Représ. des employeurs

### Structure par âge

Marco Sahli, membre du conseil de fondation, représentant des employeurs et directeur de Sahli Sicherheits AG, à Birmensdorf, voit la situation actuelle comme suit: «vu que la CP Merlion dispose d'une excellente structure par âge et que la quote-part déterminante de retraités n'a pas dépassé les 17% depuis le début, la redistribution reste très faible comparée à d'autres caisses de pensions.»

pensions suisses concernant 2022, la performance des institutions de prévoyance ayant une quote-part élevée de placements illiquides a été bien supérieure à la moyenne comparé aux autres caisses de pensions.

Pour mémoire Dans le contexte de placement des caisses de pensions suisses, le terme de «placements illiquides» comprend les catégories de placement telles que l'immobilier, les infrastructures ou les placements alternatifs hors bourse. Dès le début, la CP Merlion a commencé très tôt et très consciemment à compléter sa stratégie de placement, c'est-à-dire son éventail de placements, par de tels placements illiquides, à juste titre comme il apparaît aujourd'hui.

### Poussée de numérisation pour les assurés

Le conseil de fondation de la CP Merlion in corpore considère que la défense permanente des intérêts et l'accomplissement des tâches en faveur des entreprises affiliées et des nombreux

### Intérêts

«Malgré une performance de placement négative, les assurés ne doivent pas souffrir et bénéficient heureusement a posteriori d'un taux d'intérêt attrayant de 2% sur leur avoir de vieillesse. Ce taux d'intérêt s'élève au double de celui prescrit par la LPP», constate avec satisfaction Stephan Büsser, membre du conseil de fondation, représentant des travailleurs et directeur de Festool Schweiz AG, Dietikon.



Stephan Büsser,  
Représ. des employés

assurés constitue une obligation constante proactive. Il va de soi que cette obligation permanente et globale doit être perçue au quotidien comme une transformation dynamique dans tous les domaines techniques et organisationnels, dans les processus et le personnel ou encore dans les domaines numériques. Cette obligation, comprise de cette façon par tout le conseil de fondation de la CP Merlion, se concentre dès à présent de plus en plus sur les nouvelles possibilités offertes par la numérisation et les processus de transformation qui y sont liés, tant pour les employeurs affiliés que pour les bénéficiaires.

La CP Merlion a lancé activement et de façon ciblée l'interaction numérique avec les entreprises affiliées et les assurés. Elle proposera, en 2023 des processus d'information, de traitement et de simulation numériques indépendants des horaires et des postes de travail. Il faut toutefois préciser que les décideurs des entreprises affiliées et les assurés eux-mêmes seront ainsi mis à contribution.

Un exposé d'information détaillé sur le sujet d'actualité de la transformation numérique de la CP Merlion, intitulé «CP Merlion: grands avantages pour les assurés grâce à une forte poussée de numérisation», est publié dans le présent rapport annuel 2022.

### Une base de croissance porteuse d'avenir

Enfin, le conseil de fondation paritaire espère que le huitième rapport annuel 2022, y compris les comptes annuels certifiés (bilan et compte d'exploitation) 2022, accompagné d'articles informatifs sur des sujets d'actualité de la prévoyance professionnelle suisse, sera bien accueilli et que les assurés actifs, tout comme les retraités, s'intéresseront activement à «leur caisse de pension», entretenant ainsi un dialogue constructif pour développer la CP Merlion avec succès.

En tous cas, les importantes décisions stratégiques du Conseil de fondation ont été, jusqu'à présent, soutenues par les entreprises affiliées et par conséquent aussi par les assurés actifs. En effet, c'est ce soutien qui a permis d'élaborer en si peu de temps une base durable porteuse d'avenir avec des opportunités de croissance à différents niveaux. Donc, si vous avez des questions sur les sujets souvent ardues de la LPP, quel que soit votre poste ou votre fonction, contactez-nous activement, car nous voulons être votre interlocuteur compétent et convivial pour toutes les questions touchant à la LPP. C'est avec plaisir

Christoph Rotermund, président du conseil de fondation

### Taux d'intérêt technique

Membre du conseil de fondation, Alex Wäckerlin, représentant des travailleurs, responsable de la production et membre de la direction chez Isliker Magnete AG à Andelfingen, constate que «Notre faible taux d'intérêt technique de 1,5% nous permet une plus grande souplesse dans le choix des catégories de placement. Cette souplesse, nous l'utilisons en faveur des assurés, qui profitent ainsi de revenus de placement plus élevés.»



Alex Wäckerlin,  
Représ. des employés

que nous recevrons votre demande!

Au nom et par ordre du Conseil de fondation de la CP Merlion, nous vous remercions de la confiance et de la loyauté que vous nous avez témoignée durant l'exercice financier 2022.

*\* Remarque: pour des raisons de lisibilité, nous avons renoncé à utiliser simultanément les formes linguistiques féminines et masculines dans ce texte. Toutes les désignations de personnes s'appliquent bien entendu de la même manière à toutes les identités de genre.*

Oskar Zimmermann, vice-président

## Testez la numérisation maintenant. Des informations pour tous.

Le portail numérique en ligne pour toutes les entreprises affiliées et les assurés de la CP Merlion. **Actualisé en permanence.**



Simulations de salaires, de rachats, pour l'accès à la propriété du logement. Retraite ou sortie possible en tout temps. **Testez-nous donc!**

**Merlion**  
CAISSE DE PENSION

[www.pk-merlion.ch](http://www.pk-merlion.ch)  
L'avenir aujourd'hui.

# Grands avantages pour les assurés\* grâce à une forte poussée de numérisation

En tant que caisse de pension moderne, la CP Merlion considère la défense permanente des intérêts et l'exécution des tâches pour les entreprises affiliées et les nombreux bénéficiaires comme une obligation proactive constante, à assumer chaque jour dans tous les domaines techniques et organisationnels, les processus, la gestion du personnel et, en outre, dans les domaines numériques au titre de la mise en œuvre de la transformation dynamique. Cet engagement continu de la CP Merlion s'est concentré au début de 2023 sur les nouvelles possibilités offertes par la numérisation et les processus de transformation pertinents, pour les employeurs affiliés comme pour les bénéficiaires. Depuis le début de 2023, la CP Merlion a lancé activement l'interaction numérique avec les entreprises et les bénéficiaires et propose désormais des processus d'information et de traitement numérique indépendants des horaires et du lieu de travail.

Depuis le début de 2023, les entreprises affiliées à la CP Merlion, c'est-à-dire les employeurs, ont pu se connecter numériquement au portail de la CP Merlion en l'intégrant totalement à l'infrastructure informatique interne de leur entreprise ou de façon active par téléchargement. Ils peuvent désormais transmettre efficacement et par la voie numérique des données importantes pour la caisse de pensions, par exemple des mutations effectives telles que des modifications de salaire à venir, des entrées ou des sorties de personnel, à toute heure et surtout depuis n'importe quel poste de travail.

Ces processus numériques permettent désormais aux responsables du service du personnel de disposer d'outils modernes et efficaces leur permettant d'avoir à tout moment un aperçu direct des données de base les plus récentes concernant le personnel, affichées en temps réel dans le système de gestion. Le vaste potentiel que la numérisation dynamique offre aux employeurs est encore loin d'être épuisé et, conformément à l'engagement durable de la CP Merlion, le portail en ligne des employeurs sera continuellement développé en fonction des besoins, en utilisant de manière ciblée les possibilités de la numérisation.

## Concentration sur les bénéficiaires

Ce qui convient aux entreprises affiliées dans le cadre de la numérisation dynamique de la CP Merlion ne peut que convenir aux bénéficiaires et à leurs besoins de prévoyance les plus divers. Il est notoire que les données personnelles d'assurance et de prévoyance peuvent changer pratiquement de mois en mois. À l'ère de la numérisation, les bénéficiaires doivent pouvoir contrôler, consulter ou simplement actualiser rapidement les nouvelles informations qui en découlent, ou se mettre à jour par pur intérêt indépendamment de l'horaire ou du lieu de

travail. C'est pourquoi, au début du deuxième trimestre 2023, la CP Merlion a mis en service un portail numérique en ligne destiné à tous ses assurés et bénéficiaires affiliés. Ce portail met à la disposition de ceux-ci toutes les données d'assurance et de prévoyance importantes et actualisées en permanence qui les concernent.

## Un enregistrement simple

Lors de la mise en service du portail numérique en ligne, tous les bénéficiaires de la CP Merlion ont reçu, au début du deuxième trimestre 2023, pour des raisons juridiques de protection des données, un courrier personnel contenant les informations confidentielles nécessaires pour s'enregistrer. L'enregistrement personnel sur la plate-forme numérique en ligne s'est déroulé très simplement pour les bénéficiaires affiliés, en cinq étapes seulement, sur <https://www.onlinepk.ch/identity/login>.

Dans le cadre de l'enregistrement initial, le bénéficiaire devait saisir son numéro AVS à 13 chiffres, le code d'activation noté dans le courrier personnel ainsi que sa date de naissance pour l'identification personnelle. Après d'autres étapes et certaines saisies des données d'utilisateur personnelles, la confirmation par e-mail et le choix personnel du mode de reconnexion (identification à deux facteurs), quelques minutes suffisaient pour finaliser l'enregistrement initial nécessaire.<sup>1)</sup>

## Des simulations informatives

Une fois l'enregistrement initial réussi, les bénéficiaires actifs ont vite constaté que le portail en ligne de la CP Merlion ne mettait pas seulement à leur disposition les documents d'assurance personnels avec les données d'assurance actuelles telles que le salaire assuré, l'âge de vieillesse actuel ou projeté, la rente probable ou les possibilités

actuelles de rachat d'années de cotisation, mais qu'il leur permettait en outre d'effectuer en quelques secondes des calculs de simulation complets concernant certaines situations de vie actuelles ou nouvelles. Ce potentiel désormais exploité de la numérisation adaptée aux caisses de pension a permis de supprimer définitivement non seulement l'envoi du certificat d'assurance imprimé aux bénéficiaires au début de chaque année civile, mais aussi de relier élégamment les données d'assurance et de prévoyance des bénéficiaires, qui changent aussi de mois en mois, à des processus utiles grâce à de multiples calculs de simulation.

### Le principe de l'inversion met les bénéficiaires au défi

À l'avenir, les bénéficiaires disposeront donc d'un accès numérique, indépendant de l'heure et du lieu, pour vérifier rapidement leur avoir de vieillesse personnel et actuel ou pour calculer d'avance le montant de leur retraite (partielle) effective ou souhaitée. Ils pourront aussi procéder à des calculs de simulation tout aussi rapides, efficaces et indépendants de l'heure et du lieu en cas de retraits anticipés souhaités ou envisagés pour acquérir un logement ou encore faire, par exemple, des calculs liés à la durée d'assurance concernant les améliorations individuelles des prestations en cas de rachats envisagés ou effectués d'années de cotisation. Vu la numérisation dynamique de l'environnement des caisses de pension, ce n'est plus qu'une question de temps jusqu'à ce que, par exemple, chaque bénéficiaire puisse simuler la réduction personnelle des prestations de la prévoyance individuelle dans le cadre d'un divorce imminent. Le bénéficiaire d'autrefois, condamné à la passivité individuelle permanente, appartient désormais définitivement au passé. Car le potentiel de la numérisation oblige le bénéficiaire d'une caisse de pensions suisse adepte du numérique à s'occuper proactivement de sa situation de prévoyance personnelle sur le portail numérique en ligne, de manière autonome et dans le cadre d'une responsabilité personnelle vécue. Le bénéficiaire responsable devra s'en charger, de préférence à intervalles réguliers.

### La responsabilité individuelle, clé de la prévoyance

Tout compte fait, le portail en ligne convivial de la CP Merlion offre actuellement aux bénéficiaires une large gamme de calculs de simulation numérique pertinents pour la prévoyance, qui traduit la flexibilité et la transparence exigées et souhaitées. Cette gamme récemment composée avec beaucoup de soin n'impressionne pas seulement par sa diversité,

mais séduit également en mettant en avant la nécessité, pour les bénéficiaires, de faire preuve d'autodétermination et de responsabilité individuelle. Les notions d'«autodétermination et de responsabilité personnelle», pertinentes pour la prévoyance, revêtiront à l'avenir une importance décisive pour les bénéficiaires. En effet, non seulement la numérisation des informations et des processus administratifs devient certes exigeante, mais en pratique, la prévoyance individuelle demande une participation accrue des bénéficiaires afin de ne pas tomber à la charge de la collectivité.

### Services illimités

Le portail en ligne activé pour les bénéficiaires de la CP Merlion offre dès à présent des services de haut niveau liés aux processus, tout en plaçant les bénéficiaires devant leurs responsabilités et en leur laissant une grande autonomie. On peut donc d'ores et déjà prévoir qu'il n'y aura pas de limites aux idées concernant les bénéficiaires (cela vaut également pour les employeurs affiliés) dans le cadre d'un développement permanent des processus de numérisation, même et surtout pour les caisses de pension suisses et donc aussi pour la CP Merlion. Au contraire, on s'aperçoit d'ores et déjà que la numérisation s'est fortement accélérée dans l'environnement des caisses de pension suisses, tant pour les employeurs affiliés que pour les bénéficiaires assurés et on peut prévoir qu'elle continuera à se développer massivement grâce à la dynamique numérique continue, au profit des employeurs actifs et des bénéficiaires autodéterminés et responsables.

<sup>1)</sup> Les bénéficiaires de la CP Merlion qui n'auraient pas reçu, d'ici le milieu de l'année 2023, un courrier contenant un code d'activation personnel pour s'enregistrer la première fois sur le portail en ligne sont priés de s'adresser directement à Madame Malgorzata Wylub, responsable adjointe de l'équipe Administration, e-mail: [malgorzata.wylub@allvisa-services.ch](mailto:malgorzata.wylub@allvisa-services.ch) ou tél. +41 52 208 92 85, afin que tous les bénéficiaires de la CP Merlion puissent réaliser le plus rapidement possible un accès numérique personnel au portail en ligne informatif.

[www.pk-merlion.ch](http://www.pk-merlion.ch)

*\* Remarque: pour des raisons de lisibilité, nous avons renoncé à utiliser simultanément les formes linguistiques féminines et masculines dans ce texte. Toutes les désignations de personnes s'appliquent bien entendu de la même manière à toutes les identités de genre.*



Les simulations suivantes de situations de vie actuelles ou nouvelles sont possibles à tout moment.

# Utilisez le site web de la Caisse de pensions Merlion comme source d'informations!

Home | Jobs | Actualités | Contact | Bulletin d'information | Glossaire | Questions souvent posées DE

Employeurs Assurés Plans de prévoyance Règl. Form. GSE/GdC Placements Immobilier Nous nous présentons

L'avenir aujourd'hui **Merlion**  
CAISSE DE PENSION

Rechercher dans le site

Valeurs limites LLP  
Mémento 2023

Lire maintenant!

Chiffres-clés au 31.12.2022

Performance (YTD): -7,97%

Degré / couverture: 103,44%

**Contributions actualisées en permanence et informations importantes pour les employeurs et les assurés. Profitez-en!**



# Comment vérifier la qualité d'une CP

**Beaucoup de salariés ne voient que le salaire pour choisir un employeur et oublient de tenir compte de la prévoyance professionnelle.**

Pour beaucoup de salariés, la caisse de pensions est le plus grand élément de leur fortune. Pourtant, nombreux sont ceux qui ne tiennent pas compte des prestations de l'institution de prévoyance au moment de choisir leur employeur, soit parce qu'ils trouvent la matière trop compliquée, soit parce que la retraite leur paraît encore trop lointaine. Il vaut pourtant la peine d'y regarder de plus près, car il existe des différences importantes entre les caisses de pensions. Or, ces différences se répercutent sur le capital de prévoyance et plus tard sur la rente de vieillesse.

«**En règle générale, l'avoir de vieillesse est la principale valeur du patrimoine des assurés.**»

Reto Spring, président de l'Association des planificateurs financiers suisses, une association professionnelle de conseillers financiers qualifiés et certifiés, cite un exemple tiré de sa pratique de conseiller. Il avait ainsi conseillé deux hygiénistes dentaires travaillant pour des employeurs différents qui auraient toutes deux gagné environ 95'000 francs par an après plusieurs dizaines d'années d'expérience professionnelle. L'employeur de la première n'assurait que le salaire obligatoire, alors que l'employeur de la seconde, au contraire, payait aussi des cotisations liées à la partie surobligatoire du salaire. La différence en matière de prévoyance était considérable: alors que la deuxième hygiéniste dentaire avait pu constituer un avoir confortable dans sa caisse de pensions, ce n'était pas le cas de la première. Pour celle-ci,

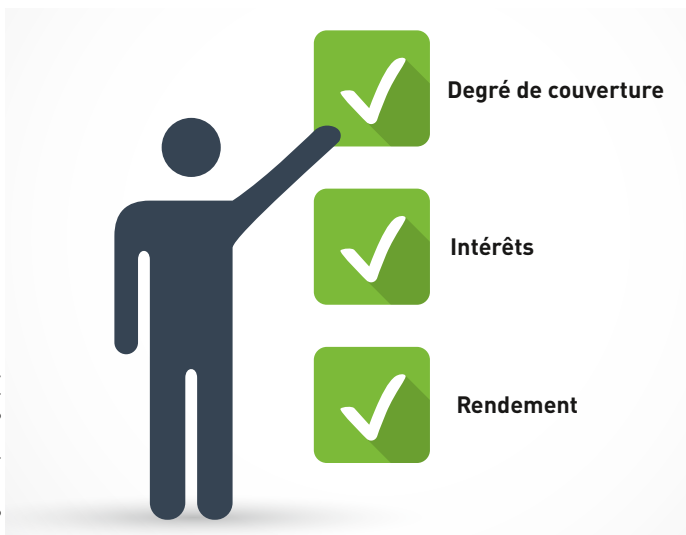
une bonne prévoyance privée est d'autant plus importante, faute de quoi elle doit s'attendre à une baisse massive de son niveau de vie à sa retraite. En Suisse, la prévoyance professionnelle obligatoire assure les salaires compris entre 22'050 et 88'200 francs. Nombre d'employeurs versent aussi des prestations sur les parts de salaire dépassant cette limite, mais pas tous. Ces prestations concernent la prévoyance surobligatoire.

## Examiner l'offre complète

Selon Jan Koller et Philipp Weber, conseillers en caisses de pensions de l'entreprise Mercer, nombre d'employés n'ont qu'une faible conscience de l'importance de la caisse de pensions. Celle-ci n'est pas perçue comme faisant partie du salaire, or, tel est bien le cas en réalité.

«**Les caisses de pensions avec des plans d'assurance sans déduction de coordination sont attrayantes.**»

«Les montants que l'employeur verse à la prévoyance professionnelle peuvent être considérés comme faisant partie du salaire», disent-ils. Spring pense aussi qu'en posant sa candidature pour un emploi, il ne faut pas seulement regarder le salaire net et le bonus. «Dans le calcul du salaire, il est très important de prendre en considération la totalité de l'offre, y compris les éventuels avantages annexes.» Ceux-ci incluent par exemple les cadeaux d'ancienneté (vacances ou primes), les congés sabbatiques, le télétravail, les congés de maternité et de paternité, les offres de formation continue, les chèques Reka, les conditions spéciales des collaborateurs pour les services et l'entreprise et, justement, les prestations de la caisse de pensions. Des employeurs généreux offrent par exemple à leurs collaborateurs des plans LPP dépassant nettement les prestations légales minimales ou dans lesquels l'employeur assume en grande partie la part d'épargne. Selon Spring, les plans où l'employeur supporte plus de la moitié des cotisations sont déjà attrayants pour les assurés. «Si l'employeur propose et cofinance un taux de cotisation plus élevé, il faut certes tenir compte du fait qu'en tant qu'employé, on gagne un salaire net un peu moins élevé, mais qu'en fin de compte, on accumule une prévoyance nettement meilleure sans devoir y consacrer une partie du revenu imposable», dit-il. Dans une caisse de pensions financièrement saine, sur dix ans, de telles différences représenteraient facilement un montant d'épargne à cinq ou six chiffres. Selon Spring, l'employé peut souvent aussi



convenir des primes d'épargne individuelles supplémentaires auxquelles l'employeur participe, ou alors le règlement prévoit des solutions plus flexibles pour les personnes travaillant à temps partiel ou les futurs retraités.

ment des cotisations plus élevées à la prévoyance professionnelle et épargner ainsi davantage pour la retraite. Mais est-ce toujours judicieux? De l'avis de Koller et Weber, l'épargne en prévision de ses vieux jours par l'intermédiaire de la caisse de pen-



Image: goodluz, shutterstock.com

### Différences selon les branches

Koller et Weber partent de l'idée que les prestations des caisses de pensions sont souvent identiques dans une même branche économique, encore que les deux hygiénistes dentaires sont un exemple du contraire. Souvent, pour les salaires élevés, les avantages en matière de prévoyance professionnelle sont également meilleurs. Par exemple dans la banque, l'assurance ou l'industrie pharmaceutique.

Dans les métiers de la restauration, de l'artisanat et de la construction, en revanche, les avantages sont souvent moins généreux, affirment les conseillers de Mercer. Spring confirme que tel est souvent le cas là où les salaires sont de toute façon peu élevés et les taux de fluctuation du personnel importants. Le risque d'une prévoyance insuffisante guette également les indépendants. Spring conseille à ceux-ci d'inclure les prestations sociales dans le prix de leurs services comme s'ils étaient employés.

«Les rachats volontaires dans les caisses de pensions sont fiscalement avantageux.»

### Payer plus à la caisse de pensions?

Pour améliorer sa prévoyance, on peut aussi verser volontaire-

sions est une bonne solution pour de nombreuses personnes. En effet, celles-ci bénéficient ainsi non seulement de la protection du capital de l'institution de prévoyance, mais aussi d'avantages fiscaux. Ces avantages ne sont pas réservés à ceux qui effectuent des rachats dans des caisses de pensions, mais aussi à ceux qui versent des cotisations plus élevées et se contentent donc d'un salaire net plus bas. Savoir si une telle solution est judicieuse dépend en fin de compte de la situation patrimoniale de la personne assurée.

«Les employés devront épargner activement en prévision de la vieillesse.»

Alternativement, la personne assurée pourrait aussi amortir son hypothèque ou mettre de l'argent de côté comme épargne privée. À cela s'ajoute une composante psychologique: ceux qui préfèrent avoir tout en main se sentent probablement plus à l'aise avec l'épargne privée qu'en confiant le placement de leur argent au conseil de fondation de leur caisse de pensions, disent Koller et Weber.

### La santé financière

Lors de rachats dans la caisse de pensions, il est toutefois im-

portant que celle-ci soit en bonne santé financière. Ce point est si important que pour les personnes assurées, il est souvent avantageux de faire examiner la qualité de la caisse de pensions par une conseillère ou un conseiller. Les personnes assurées intéressées peuvent au moins faire un examen rapide de la caisse de pensions. Les points de repère les plus importants sont les suivants:

### «Les caisses de pensions avec un degré de couverture dépassant 100% sont solidement positionnées.»

*Le degré de couverture:* C'est le premier chiffre-clé de la qualité d'une caisse de pensions. Il indique la relation entre la fortune de prévoyance et les engagements financiers. Avec un degré de couverture de 100%, ces derniers sont entièrement couverts. Toutefois, il est bon que la caisse dispose de quelques réserves. Si le degré de couverture est inférieur à 100%, c'est un mauvais signe, car la personne assurée devrait s'attendre à ce que la caisse doive éventuellement être assainie. Or, il existe différents types de degrés de couverture. Le degré de couverture économique, par exemple, convient pour évaluer la situation financière. On calcule celui-ci à l'aide des taux d'intérêt actuels du marché, pas d'un taux d'intérêt technique fixe.

*Le taux d'intérêt technique:* Il est pertinent pour le degré de couverture technique déclaré. Il est fixé par le conseil de fondation de la caisse de pensions et ne devrait pas dépasser les rendements attendus sur le capital de prévoyance. «Plus le taux d'intérêt d'une institution de prévoyance est bas, plus ses calculs sont conservateurs» selon Spring. C'est en général «sûrement judicieux». Si, actuellement, une caisse de pensions affiche un taux d'intérêt technique de plus de 2%, il faut regarder d'un œil critique. Dans un cas pareil, une redistribution de fonds des assurés actifs vers les retraités risque de se produire. Toutefois, il existe également des caisses disposant de degrés de couverture élevés qui peuvent se permettre de fixer des taux d'intérêt technique plus élevés.

### «À moyen terme, les taux de conversion tomberont au-dessous de 5%.»

*Le taux de conversion:* Lors du départ à la retraite, l'avoir économisé est multiplié par le taux de conversion pour donner la rente annuelle. Si l'on dispose par exemple d'un capital de prévoyance de 500'000 francs et que le taux de conversion est de 5%, on obtient une rente annuelle de 25'000 francs. Si une caisse de pensions applique des taux de conversion élevés par rapport à la branche, cette situation peut s'avérer intéressante pour les personnes assurées proches de la retraite, à moins que l'institution de prévoyance ne soit sur le point de procéder à une baisse

massive. «Dans le cas de caisses travaillant avec des taux de conversion trop élevés, il faut s'attendre à ce qu'elles doivent encore les abaisser», dit Spring. Pour les jeunes assurés, des taux de conversion trop élevés sont un mauvais signe, car le danger d'une nette redistribution guette. De l'avis de Spring, les taux de conversion inférieurs à 5% ont en général atteint leur point de plus bas, étant donné que les taux d'intérêt sur les marchés des capitaux ont nettement augmenté ces derniers mois.

### «Les caisses de pensions comptant peu de retraités peuvent prendre des risques de placement plus importants.»

*Le rapport entre assurés actifs et retraités:* Pour les assurés, une caisse de pensions avec une quote-part de retraités plutôt faible est attrayante. Une institution de prévoyance qui compte de nombreux jeunes peut en effet prendre plus de risques dans ses placements et réaliser en général de meilleurs rendements. En revanche, celle qui compte de trop nombreux retraités risque de verser de moins bonnes prestations car elles ne sont pas financées, dit Spring.

*Les intérêts versés ces cinq dernières années:* Si, comparée à d'autres, une caisse de pensions rémunère ses avoirs de vieillesse à un taux plutôt inférieur à la moyenne, cela peut signifier qu'il vaut moins la peine d'y faire des versements volontaires. Si une caisse de pensions effectue de fortes redistributions de fonds de la génération active à celle des retraités, c'est un mauvais signe pour les jeunes assurés. «Dans ce cas, la rémunération attendue des avoirs de vieillesse est en général plus faible», disent Koller et Weber.

### «Une bonne caisse de pensions recherche une stratégie orientée vers la croissance avec une large diversification.»

*Les placements de la caisse de pensions:* Les deux conseillers de Mercer sont aussi d'avis que la politique de placement est aussi un indicateur de la qualité d'une caisse de pensions. Ils trouvent qu'«Une caisse de pensions devrait être axée sur la croissance et investir de façon bien diversifiée». Une certaine proportion d'actions et de placements privés en fait partie. En définitive, les caisses de pensions peuvent appliquer des stratégies de placement qui sont refusées aux investisseurs privés ou entraîneraient des frais considérables pour ceux-ci.

Source: NZZ du 18.07.2022

Auteur: Michael Ferber

# CP Merlion: bien planifier sa retraite

**Pour planifier sa retraite, il est important de s'y prendre suffisamment tôt. En plus de l'âge ordinaire de la retraite, il existe, selon la situation personnelle de chacun, d'autres possibilités de fixer la date du départ à la retraite.**

Le règlement et le plan de prévoyance de la CP Merlion prévoient les options suivantes:

## 1. Retraite ordinaire

L'âge ordinaire pour partir à la retraite dans la prévoyance professionnelle est le même que dans l'AVS, soit 64 ans pour les femmes et 65 ans pour les hommes. Dès le 1er janvier 2024, l'âge de la retraite pour les femmes sera porté à 65 ans en quatre étapes. Désormais, l'âge de la retraite s'appellera l'âge de référence.

## 2. Retraite anticipée

Les personnes assurées peuvent demander le versement anticipé des prestations de vieillesse au plus tôt à partir de l'âge de 58 ans révolus, si elles renoncent définitivement à une activité lucrative.

La personne assurée peut, après le rachat de la totalité des prestations réglementaires, effectuer des rachats supplémentaires pour compenser en tout ou en partie les réductions de prestations résultant d'une retraite anticipée.

Elle peut effectuer des rachats jusqu'à l'âge-terme réglementaire, mais au plus tard jusqu'au départ à la retraite anticipée. Si elle a effectué des rachats, elle ne peut pas, durant les trois années suivantes, retirer sous forme de capitaux les prestations qui en résultent ni d'autres, en fonction de son domicile fiscal.

Si elle touche une rente de vieillesse anticipée, elle reste soumise à l'obligation de cotiser à l'AVS et doit contribuer à celle-ci comme si elle n'exerçait pas d'activité lucrative. Actuellement (en 2023), elle peut toucher sa rente de vieillesse AVS un ou deux ans plus tôt. Celle-ci sera alors réduite de 6,8% par année d'avance.

## 3. Retraite différée

Les personnes assurées peuvent différer le versement de prestations de vieillesse au plus jusqu'à l'âge de 70 ans. Pour pouvoir différer les prestations de vieillesse, la personne assurée doit exercer une activité lucrative lui procurant un salaire annuel d'au moins 75% de la rente AVS maximale (soit CHF 22'050 en 2023).

## 4. Retraite partielle

La personne assurée peut demander le versement partiel des

prestations de vieillesse à partir de l'âge de 58 ans et jusqu'à 70 ans au plus, moyennant une réduction correspondante du degré d'activité lucrative. Cette réduction peut s'effectuer en deux étapes au maximum avant la retraite complète. Chaque réduction doit correspondre à 30% d'une activité à plein temps.

**Important: après le premier versement partiel de prestations de vieillesse, aucun rachat n'est plus possible, et un seul versement partiel par année civile est autorisé.**

## 5. Maintien de l'assurance au niveau du dernier salaire (art. 33a LPP)

Si le salaire de la personne assurée diminue après l'âge de 58 ans, elle peut demander de rester assurée pour l'ancien salaire selon le plan de prévoyance jusqu'à l'âge de la retraite ordinaire. Elle peut ainsi maintenir les prestations vieillesse promises malgré une réduction du taux d'occupation ou un changement de fonction.

Si l'assurance est maintenue au niveau de l'ancien salaire, les futures prestations en cas de décès ou d'invalidité se basent également sur l'ancien salaire.

La personne assurée peut maintenir sa prévoyance basée sur l'ancien salaire à condition de jouir de sa pleine aptitude au travail, de n'avoir pas encore touché de prestations de vieillesse et que la réduction de son salaire ne dépasse pas 50%.

L'employeur n'est pas tenu de participer au maintien de l'assurance au niveau de l'ancien salaire.

L'assurance est maintenue jusqu'à la retraite ou à la retraite partielle, mais au plus tard jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite.

## 6. Maintien de la prévoyance en cas de licenciement au-delà de l'âge de 58 ans (art. 47a LPP)

Si la personne assurée est âgée de 58 ans ou plus au moment où l'employeur résilie le contrat de travail, elle peut demander le maintien de sa prévoyance. Elle peut alors toucher les prestations de vieillesse sous forme de rente, sinon sa prestation de libre passage serait virée à un compte de libre passage ou à l'insitution supplétive, dans la mesure où elle n'aurait aucun nouvel employeur au moment de la retraite.

L'assurance est maintenue sur la base du salaire annuel en vigueur avant la résiliation du contrat de travail. La personne as-

surée peut demander de définir un salaire annuel inférieur, l'augmentation ultérieure de celui-ci n'est pas possible.

Elle peut demander de maintenir seulement les prestations de risque d'invalidité et de décès ou continuer à constituer sa prévoyance par des contributions d'épargne. La prestation de libre passage reste dans la fondation, même si la personne assurée renonce à alimenter sa prévoyance-retraite. Elle porte intérêt annuellement selon décision du conseil de fondation.

Les rachats volontaires d'années de cotisation et ceux s en vue d'une retraite anticipée restent possibles dans la mesure où il existe un potentiel de rachat.

Le financement des montants nécessaires incombe entièrement à la personne assurée.

**Important: si le maintien de l'assurance a duré plus de 2 ans, la prestation de vieillesse doit être versée sous forme de rente et ne peut plus être mise en gage ou servir à acquérir la propriété d'un logement.**

### Rente ou capital

La personne assurée garde le choix entre se faire verser une rente, le capital ou une combinaison individuelle des deux options. Elle doit adresser à l'organe d'exécution une demande de versement partiel ou total du capital au plus tard trois mois avant la retraite.

### Intérêts sur l'avoir de vieillesse

Chaque année en novembre, le conseil de fondation de la CP Merlion fixe rétroactivement le taux de rémunération des avoirs pour l'année en cours en fonction des résultats de placement. La date de référence pour le droit à une rémunération plus élevée est le 31 décembre de l'année courante. En cas de sortie ou de départ à la retraite en cours d'année, c'est le taux LPP minimum (1% en 2023) qui est appliqué en lieu et place de la rémunération rétroactive.

Si la personne peut décider elle-même la date de son départ à la retraite, mieux vaut fixer celle-ci au début d'une année civile en raison de la politique de rémunération.

### Contact

Veuillez nous contacter si vous avez des questions concernant votre retraite.

*Caisse de pension Merlion  
Madame Malgorzata Wylub  
T +41 52 208 92 85  
info@pk-merlion.ch  
www.pk-merlion.ch*

**Merlion**  
PENSIONSKASSE  
CAISSE DE PENSION  
CASSA PENSIONE



Image: PX Media, shutterstock.com

# La réforme LPP peut-elle encore être sauvée?

Un retour aux fondamentaux est indispensable pour consolider le deuxième pilier: plus d'épargne, une meilleure rente pour les bas revenus et un financement durable. Le financement décentralisé et le principe d'imputation sont les conditions nécessaires et suffisantes pour garantir une transition équitable pour tous les assurés.



## Mauvaise prémisse

La fine mécanique du deuxième pilier, basée fondamentalement sur le principe de capitalisation, se voit graduellement infiltrée par une composante de répartition indésirable, qui entraîne la confiscation d'une partie des rendements de l'épargne des travailleurs. Ce phénomène découle des paramètres sclérosés de la loi actuelle, du maintien du taux de conversion fantaisiste de 6,8% et de la réévaluation annuelle des engagements envers les bénéficiaires de rente.

La réforme actuelle de la LPP a donc été engagée pour consolider le niveau des rentes et assurer leur financement durable. En d'autres termes, permettre à chacun de constituer une meilleure épargne, appliquer des paramètres de calcul plus en phase avec l'espérance de vie observée et générer malgré

tout une rente de retraite appropriée. Pour assurer la transition entre le plan minimum LPP actuel et celui à venir, des mesures d'accompagnement sont indubitablement nécessaires.

Cet exposé succinct correspondrait à ce que propose le Conseil fédéral avec le soi-disant «compromis des partenaires sociaux», si ce n'était un élément de taille: l'introduction d'une nouvelle cotisation sur le salaire AVS pour offrir des suppléments de rente. Le projet, cher à la gauche, de démantèlement du deuxième pilier en faveur du premier pourrait alors passer à la vitesse supérieure avec l'inscription d'une composante de répartition permanente dans la LPP.

Le modèle du Conseil fédéral ne résorbe pas la répartition; au contraire, il l'aggrave et n'atteint donc pas le but affiché de la

réforme. Cela a provoqué une levée de boucliers de la part des milieux concernés dès la mise en consultation et cette genèse douloureuse a considérablement compliqué le travail parlementaire.

### **Compenser les pertes**

Bien qu'il existe d'autres méthodes plus indiquées pour garantir la transition, ce sont les suppléments de rente qui ont la faveur des politiques dans l'idée d'amadouer les électeurs. Il s'agit donc de déterminer le cercle des bénéficiaires et la prise en charge de l'addition.

Le Conseil fédéral propose d'offrir des suppléments de rente à large échelle, y compris à de nombreuses personnes pour qui la baisse du taux de conversion minimum LPP n'aura strictement aucun impact. La Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle estime en effet à 8,7% seulement la part des assurés intégrés à un plan minimum LPP. En y ajoutant les plans peu enveloppants, on estime que moins d'un assuré sur cinq est aujourd'hui concerné par le taux de conversion de 6,8%.

Pour une transition équitable, la première condition est que seules les pertes effectives pour les personnes proches de l'âge de la retraite doivent être compensées. En termes techniques, cela s'appelle le «principe d'imputation». On évite ainsi que la «compensation» soit plus élevée que la perte et ne s'apparente à un cadeau à charge des travailleurs actifs et de leurs employeurs.

### **Financement décentralisé**

La deuxième condition nécessaire pour le maintien de l'équité est le financement décentralisé des suppléments de rente. En effet, la prévoyance professionnelle est organisée de manière décentralisée avec des caisses de pension multiples et variées, chacune dirigée par un conseil de fondation ayant déjà pris des mesures pour en assurer la pérennité. D'une part, les plans de prévoyance ont été adaptés pour soutenir la constitution d'une épargne plus importante et l'application de taux de conversion

actuariellement (plus) corrects. D'autre part, des provisions liées au taux de conversion de 6,8% sont déjà constituées par les caisses et peuvent être utilisées pour adoucir le passage au nouveau modèle. Aucune nouvelle cotisation en faveur du Fonds de garantie n'est donc à prélever, car cela correspondrait à faire passer une deuxième fois à la caisse les employés et les employeurs qui ont déjà financé ces efforts.

Dans les plans en assurance complète, une partie des provisions techniques a été constituée par les capitaux propres des assureurs concernés en fonction des risques souscrits et au vu des paramètres irréalistes imposés par la LPP. Ces compagnies seraient évidemment ravies de mettre leurs pertes à charge de la collectivité et de dissoudre les provisions constituées à l'avantage de leurs actionnaires si elles étaient dispensées de prendre en charge leur part des mesures transitoires.

Le danger d'une alliance contre nature pour le financement des suppléments de rente est avéré. D'une part, la gauche qui ne rechigne pas à privatiser les bénéfices et collectiviser les pertes dans sa quête d'affaiblir le deuxième pilier. D'autre part, une partie des milieux bourgeois qui sait reconnaître son intérêt privé à soutenir des mesures prétendument sociales.

Les suppléments de rente ne peuvent donc être équitables que si, et seulement si, ils répondent à deux conditions nécessaires et suffisantes: le principe d'imputation et le financement décentralisé.

*Auteur: Brenda Duruz-McEvoy*

*Source: Centre Patronal, Lausanne, 25.01.2023*

*[www.centrepatronal.ch](http://www.centrepatronal.ch)*

# Les degrés de couverture des caisses de pensions ont baissé. Le rachat vaut-il quand même la peine?

**Les versements volontaires permettent d'économiser des impôts et d'améliorer la prévoyance vieillesse.**

Durant la mauvaise année de placements 2022, la plupart des caisses de pensions suisses ont subi de nettes pertes. Comme le montre le moniteur des caisses de pensions Swissscanto de la Banque Cantonale Zurichoise (ZKB), les degrés de couverture des caisses de droit privé ont diminué de 16,5 points de pourcentage l'an dernier pour s'établir en moyenne à 105,6%. La situation des institutions de prévoyance s'est donc nettement détériorée. «Le recul des degrés de couverture a inquiété beaucoup de gens qui avaient prévu de faire des rachats dans leurs caisses de pensions», dit Tashi Gumbatshang, spécialiste de la prévoyance du Groupe Raiffeisen. Ces versements volontaires permettent d'économiser des impôts. De plus, l'assuré peut ainsi augmenter son capital de prévoyance et par extension, augmenter sa rente de la prévoyance professionnelle. «Malgré des dysfonctionnements comme la redistribution des assurés actifs aux retraités, le système suisse des caisses de pensions reste encore relativement solide et sûr», selon Reto Spring, président de l'Association suisse des planificateurs financiers. L'allongement de l'espérance de vie et la faiblesse des taux d'intérêt ont forcé certaines caisses à réduire les rentes ces dernières années parce que les institutions de prévoyance avaient abaissé leurs taux de conversion. Le taux de conversion est le pourcentage de l'avoir de vieillesse économisé que la caisse de pensions verse chaque année après la retraite. Par comparaison avec les taux de conversion des rentes viagères privées, ceux-ci sont encore élevés. Dans ce dernier cas, les épargnants devraient s'attendre

à un taux de conversion de 3 à 3,5%, selon Spring. La plupart des assurés souhaitent maintenir leur niveau de vie habituel après leur départ à la retraite. Celui-ci devrait être couvert par le versement de montants mensuels réguliers. Ces montants se composent des rentes AVS et de la prévoyance professionnelle. Pour de nombreux assurés, les rachats dans leur caisse de pensions constituent une bonne façon d'améliorer leur rente du deuxième pilier. Malgré tout, de tels rachats ne sont pas toujours judicieux ou possibles. Dans ce contexte, il faut tenir compte des six points suivants:

## **Examiner s'il existe un potentiel de rachats**

En général, pour pouvoir faire des versements volontaires dans la caisse de pensions, il faut qu'il y ait une lacune dans les cotisations. Celle-ci figure sous la rubrique «potentiel de rachats» sur le certificat de prévoyance. Comme l'indique Gumbatshang, cette lacune de prévoyance se calcule comme suit: Le capital-vieillesse épargné est comparé à l'avoir de vieillesse qui serait disponible si la personne concernée avait toujours été assurée auprès de la caisse de pensions à son salaire actuel. La différence représente le potentiel de rachat. Ce potentiel existe surtout chez les personnes ayant pris un congé sabbatique, changé d'emploi, reçu une augmentation de salaire ou qui ont immigré en Suisse. L'expert de Raiffeisen attire l'attention sur le fait que le potentiel de rachat figurant sur le certificat de prévoyance ne correspond pas toujours au rachat maximum possible. Les assurés qui disposent





d'un avoir de prévoyance en dehors de la caisse de pensions, par exemple un avoir de libre passage, doivent le faire prendre en compte.

### Les rachats ne se justifient en général qu'à partir de 50 ans

L'âge des personnes assurées est un critère important pour ou contre les rachats dans une caisse de pensions. Dans ce contexte, il s'agit du rendement réalisable avec cet argent. «Quand il reste peu de temps jusqu'à la retraite, le rendement d'un tel rachat est plus élevé,» dit Spring. Il est donc peu judicieux d'effectuer de tels rachats trop tôt, un placement en actions rapporterait sans doute davantage. Selon Spring, la période entre 50 et environ 55 ans est particulièrement bonne pour faire des rachats dans une caisse de pensions: «Il est judicieux de commencer à faire de tels versements à cet âge. Si l'on attend plus longtemps, on ne peut pas toujours être sûr comme salarié d'avoir encore le même emploi avec une rémunération aussi élevée», dit-il. Compte tenu du délai de trois ans, il est déconseillé de prévoir des rachats dans les caisses de pensions «au dernier moment». En effet, après le rachat dans une caisse de pension, il existe un délai de blocage de trois ans pour le retrait du capital, sauf dans le cas d'un nouveau rachat après un divorce.

### D'abord épuiser le potentiel d'épargne du 3<sup>e</sup> pilier

Les conseillers fiscaux recommandent, avant d'effectuer des rachats dans la caisse de pensions, de verser d'abord le montant maximal dans le pilier 3a. Ici aussi, les assurés bénéficient finalement d'avantages fiscaux. Cette année, les personnes actives affiliées à une institution de prévoyance peuvent verser jusqu'à 7056 francs dans le pilier 3a. Contrairement à la caisse de pensions, il n'existe aucun risque, dans le pilier 3a, que les fonds soient répartis. On épargne donc exclusivement pour soi. Gumbatshang cite comme autres avantages une plus grande flexibilité pour retirer de l'argent plus tard ainsi que sa restitution garantie en cas de décès. Si l'assuré décède prématurément, les survivants héritent le capital. Les épargnants ont aussi un plus grand choix dans la stratégie de placement. Dans le pilier 3a, on peut placer le capital à 100 % en actions, mais il existe aussi des solutions avec de simples comptes. En outre, l'argent peut être transféré en tout temps.

### La caisse de pensions devrait être bien financée, ce qu'on peut vérifier par un contrôle des risques

Avant d'effectuer des versements volontaires, il est prudent d'examiner la qualité de la caisse de pensions. Même un non-expert peut le faire en jetant un coup d'œil sur différents chiffres-clés. Le premier chiffre-clé à vérifier est le degré de couverture.

Il indique si une caisse est bien financée. Si le degré de couverture est égal à 100%, cela signifie que les capitaux de l'institution de prévoyance couvrent entièrement ses engagements. Si ce n'est pas le cas, on parle d'insuffisance de couverture. À la fin de l'an dernier, 16,1% des caisses de pension de droit privé se trouvaient en insuffisance de couverture. Il faut être prudent lors d'un rachat si une caisse de pensions présente une insuffisance de couverture. En dernier ressort, les assurés pourraient être tenus de verser des contributions financières pour assainir la caisse de pensions. En plus du degré de couverture, l'évaluation de la caisse de pensions devrait inclure le taux d'intérêt technique. Celui-ci ne devrait pas dépasser le rendement effectivement réalisable avec des placements à faible risque, selon la Banque Raiffeisen. Avec un taux d'intérêt technique trop élevé, les revenus ne suffiraient pas à financer les rentes en cours. Dans ce cas, une redistribution des assurés aux rentiers risque de se produire et si elle forte, les versements volontaires à la caisse de pensions sont mal investis.

Il faut aussi vérifier le rapport entre les assurés actifs et les rentiers. Si ce rapport est trop bas, il faut considérer la caisse comme moins attrayante pour un rachat. De l'avis de Spring, il est tout-à-fait judicieux d'inclure dans la décision les intérêts que la caisse a versés aux assurés dans le passé. Les caisses ayant versé des intérêts élevés sont en général financièrement solides et font en outre participer leurs assurés aux gains réalisés. C'est bon signe.

### Le rendement du rachat devrait dépasser celui de l'épargne en actions

Spécialement les plus jeunes devraient se demander si le rachat dans une caisse de pensions offre un rendement aussi élevé qu'un placement en actions. Un quadragénaire qui ferait un rachat dans sa caisse de pensions réaliserait peut-être, jusqu'à sa retraite, «un rendement de 2 à 2,5%» par an sur ce capital, dit Spring. «L'épargne en actions permet de réaliser facilement le double de ce rendement durant la même période.» Toutefois, il faut considérer que le rachat dans une caisse de pensions est un investissement à capital garanti, dit Gumbatshang.

### Comment la caisse de pensions traite-t-elle les rachats?

Raiffeisen recommande aussi d'examiner comment la caisse traite les versements volontaires. Il faut notamment vérifier si, en cas de décès de l'assuré, la caisse utilise les rachats pour améliorer la rente de survivant ou verse un capital-décès aux survivants. La question se pose aussi, selon Gumbatshang, de savoir si la caisse de pensions permet de retirer les rachats plus tard sous forme de capital. Car toutes ne prévoient pas cette option.

Michael Ferber

Réimpression de la NZZ du 28 février 2023 – Traduction française: Frank van Pernis



Image: Pixels Hunter, shutterstock.com

# Réforme de la prévoyance professionnelle (LPP 21)

Le 17 mars 2023, le Parlement a adopté la réforme de la prévoyance professionnelle (LPP 21) Cette réforme vise à renforcer le financement du 2<sup>e</sup> pilier, à maintenir dans l'ensemble le niveau des prestations et à améliorer la prévoyance des employés à temps partiel, en particulier celle des femmes. La votation aura lieu le 3 mars 2024.



Image: Andrii Yalanskyi, shutterstock.com

La réforme de la LPP prévoit d'abaisser le taux de conversion minimum dans la prévoyance professionnelle obligatoire. Pour éviter une baisse des rentes, des mesures compensatoires sont prévues pour les personnes concernées.

Concrètement, la réforme de la LPP comprend les mesures suivantes:

- **Abaisser le taux de conversion**
- **Renforcer l'épargne**
- **Compléter les rentes des générations transitoires**

## **Abaisser le taux de conversion**

Le taux de conversion minimal dans la prévoyance professionnelle obligatoire sera abaissé de 6,8% à 6,0% dès l'entrée en

vigueur de la réforme. La mesure, imposée par l'élévation de l'espérance de vie, tient compte de la situation sur les marchés financiers, car les rendements obtenus ne permettent plus de maintenir à 6,8% le taux de conversion des rentes de vieillesse. La réduction du taux de conversion devra réduire le transfert financier actuel des assurés actifs vers les retraités. Dans le 2<sup>e</sup> pilier, un tel transfert n'est pas prévu par la loi.

## **Renforcer l'épargne**

Le Parlement a décidé d'abaisser le seuil d'entrée inscrit dans la LPP, d'introduire une déduction de coordination dont le montant varie selon le salaire et de simplifier les taux des bonifications de vieillesse. Ces trois mesures ont pour but d'augmenter les avoirs à l'âge-terme pour compenser à longue échéance l'abaissement du taux de conversion. Elles devraient

permettre d'améliorer la prévoyance pour les employés à bas revenus et/ou à temps partiel et d'abaisser les charges versées pour les actifs de plus de 55 ans.

Le seuil d'entrée, de 22'050 CHF aujourd'hui, sera réduit à 19'845 CHF (soit 90% du montant actuel). Le changement affectera environ 100'000 personnes: 70'000 seront nouvellement soumises à l'assurance obligatoire du 2e pilier et 30'000 seront désormais assurées pour un salaire plus élevé. La déduction de coordination s'élèvera à 20% du salaire AVS.

Aujourd'hui, un montant fixe de 25'725 CHF est déduit du salaire, indépendamment du degré d'occupation. Le salaire annuel LPP sera fixé à 80% du salaire AVS jusqu'à un salaire de 88'200 CHF. De ce fait, le salaire coordonné minimal deviendra inutile.

Les bonifications de vieillesse seront simplifiées. Il n'y aura plus que deux niveaux de cotisation au lieu de quatre et le supplément pour les personnes âgées de 55 ans et plus sera supprimé.

| Âge       | Bonifications de vieillesse<br>Loi actuelle | Bonifications de vieillesse<br>LPP 21 |
|-----------|---|---------------------------------------|
| 25-34 ans | 7%  | 9%                                    |
| 35-44 ans | 10%   |                                       |
| 45-54 ans | 15%   | 14%                                   |
| 55-65 ans | 18%   |                                       |

*Exemple de lecture: jusqu'à présent, les bonifications de vieillesse s'élevaient à 15% pour l'âge de 45 à 54 ans. Avec la réforme de la LPP21, les bonifications de vieillesse s'élèveraient désormais à 14% du salaire assuré pour l'âge de 45 à 65 ans.*

### Compléter les rentes des générations transitoires

La génération transitoire s'étend sur les 15 premières années après l'entrée en vigueur de la réforme. Le supplément de rente dépendra de l'année de naissance et de l'avoir de prévoyance.

| Génération transitoire | Avoirs de vieillesse jusqu'à<br>220'500 CHF* | Avoirs de vieillesse entre<br>220'500 et 441'000 CHF* | Avoirs de vieillesse à partir de<br>441'000 CHF>** |
|------------------------|--|---|--|
| Les 5 premières années | 200.-/par mois                               | Montant dégressif échelonné                           | 0.-  |
| Les 5 années suivantes | 150.-/par mois                               |   | 0.-  |
| Les 5 dernières années | 100.-/par mois                               |   | 0.-  |

\* concerne environ 25% des assurés de la génération transitoire

\*\* concerne environ 50% des assurés de la génération transitoire.

Source: ofas.admin.ch

# Statistique caisses de pensions 2017–2021

## Principaux résultats de la statistique des caisses de pensions

|   | 2017      | 2019      | 2021      |
|---|-----------|-----------|-----------|
| Institutions de prévoyance                                    | 1'643     | 1'491     | 1'389     |
| Assurés actifs  | 4'177'769 | 4'343'703 | 4'477'775 |
| Cotisations et apports des assurés actifs (en mios de francs) | 24'760    | 27'188    | 28'731    |
| Cotisations et apports de l'employeur (en mios de francs)     | 29'424    | 31'204    | 31'674    |
| Bénéficiaires de prestations <sup>1</sup> (rentes et capital) | 1'185'172 | 1'233'492 | 1'290'705 |
| Rentes <sup>1</sup> (en mios de francs)                       | 28'585    | 29'845    | 31'033    |
| Prestations en capital <sup>1</sup> (en mios de francs)       | 8'129     | 9'805     | 12'339    |
| Résultat net des placements (en mios de francs)               | 64'105    | 95'465    | 87'008    |
| Total du bilan <sup>2</sup> (en mios de francs)               | 894'254   | 1'005'141 | 1'159'345 |

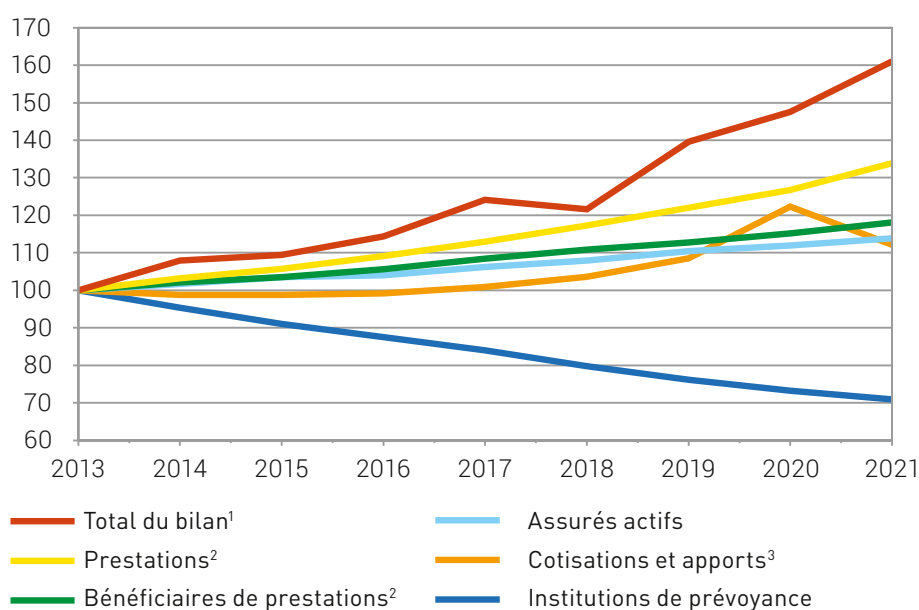
<sup>1</sup> en cas de vieillesse, de décès et d'invalidité

<sup>2</sup> sans les actifs/passifs de contrats d'assurance

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2021

## Principaux résultats de la statistique des caisses de pensions

Index 2013 = 100



<sup>1</sup> sans les actifs/passifs de contrats d'assurance

<sup>2</sup> Rentes et capital

<sup>3</sup> cotisations et apports ordinaires et autres (lettre K, Swiss GAAP RPC 26)

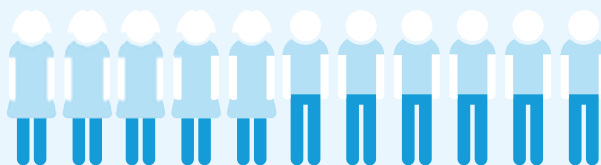
Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2021

# Statistique caisses de pensions 2021



Institutions de prévoyance

1389



Assurés actifs

4'477'775



Placements, mrds de fr.

1159



Retraités (rentes de vieillesse)

869'722

## Prestations



28'268

Rente de vieillesse annuelle moyenne,  
francs

220'734

Capital vieillesse moyen versé,  
francs

## Catégories des placements



- ① Actions **31,6%**
- ② Obligations **27,8%**
- ③ Biens immobiliers **20,9%**
- ④ Placements alternatifs **8,5%**
- ⑤ Autres **6,7%**
- ⑥ Liquidités **4,5%**

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2021

# Informations LPP 2022/2023

## Fiche d'information 2023

### Taux d'intérêt minimum LPP 2023

À sa séance du 12 octobre 2022, le Conseil fédéral a décidé de renoncer à adapter le taux d'intérêt minimum de rémunération des avoirs de vieillesse. De ce fait, ce taux reste inchangé à 1,0% pour l'année prochaine.

### Rémunération rétroactive en 2022

Le conseil de fondation de la CP Merlion a décidé, lors de sa séance du 15 novembre 2022, de rémunérer rétroactivement pour l'année 2022 tous les avoirs de vieillesse (obligatoires et surobligatoires) au taux de 2,0%.

### Rémunération en 2023

Le conseil de fondation de la CP Merlion a fixé à 1,0% le taux de rémunération LPP 2023. Il décidera, en novembre 2023, après délibération et au vu des résultats de placement réalisés, s'il peut de nouveau relever ce taux rétroactivement.

### Adaptation des rentes de survivants et d'invalidité pour 2023

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, les rentes de survivants et d'invalidité du 2<sup>e</sup> pilier obligatoire seront adaptées à l'évolution actuelle des prix. Le taux d'adaptation variera entre 2,8% et 4,2% selon l'année où la rente a été versée pour la première fois.

### Adaptation des rentes de vieillesse pour 2023

Une augmentation possible des rentes de vieillesse pour lesquelles la LPP ne prescrit pas de compensation périodique du renchérissement est examinée en principe chaque année par l'organe suprême d'une institution de prévoyance.

Le Conseil de fondation de la CP Merlion a décidé de ne pas augmenter les rentes de vieillesse en 2023.

| Nouvelles valeurs LPP  | en 2022      | dès 2023    |
|--|--------------|-------------|
| Salaire coordonné minimal (salaire minimum assuré)   | 3'585 CHF    | 3'675 CHF   |
| Seuil d'entrée LPP (salaire annuel minimal)  | 21'510 CHF   | 22'050 CHF  |
| Déduction de coordination  | 25'095 CHF   | 25'725 CHF  |
| Salaire annuel maximal assuré  | 86'040 CHF   | 88'200 CHF  |
| Salaire coordonné maximal  | 60'945 CHF   | 62'475 CHF  |
| Salaire assuré maximal   | 860'400 CHF  | 882'000 CHF |
| Rente AVS minimale   | 14'340 CHF   | 14'700 CHF  |
| Rente AVS maximale   | 28'680 CHF   | 29'400 CHF  |
| Taux d'intérêt sur l'ensemble des avoirs de vieillesse selon décision du Conseil de fondation de novembre 2022 | <b>2,00%</b> | <b>(*)</b>  |
| Taux d'intérêt minimum sur les avoirs de vieillesse obligatoires selon décision du Conseil de fondation (*)    | 1,00%        | 1,00%       |
| Taux d'intérêt minimum sur les avoirs de vieillesse surobligatoires selon décision du Conseil de fondation (*) | 1,00%        | 1,00%       |
| Taux de conversion LPP pour la rente de vieillesse (hommes et femmes)  | 6,80%        | 6,80%       |
| Taux de conversion pour la rente de vieillesse surobligatoire hommes (âge 65 ans)                              | 5,00%        | 5,00%       |
| femmes (âge 64 ans)  | 4,88%        | 4,88%       |

(\*) En novembre de chaque année, le Conseil de fondation décidera du versement éventuel d'un intérêt supplémentaire sur les avoirs de vieillesse selon la situation financière de la caisse de pensions.

# Rémunération en 2022

## L'union fait la force – pour une rémunération élevée!

La CP Merlion – la fondation LPP pour toute la branche – a fait ses devoirs et convainc sur tous les plans.

Les entreprises affiliées et, par conséquent, tous les assurés ont bénéficié d'un taux d'intérêt de 2,0% (au lieu du taux d'intérêt minimal légal de 1,0%) sur les avoirs de vieillesse individuels 2022.

Le taux d'intérêt élevé de 2,0% sur tous les avoirs de vieillesse est un argument solide en faveur de la prévoyance-vieillesse et

une plus-value chiffrable pour tous les membres de Swissavant – Association économique artisanat et ménage et leurs employés dans l'industrie et le commerce. Profitez donc comme membre de l'Association de cette offre moderne de la CP Merlion.

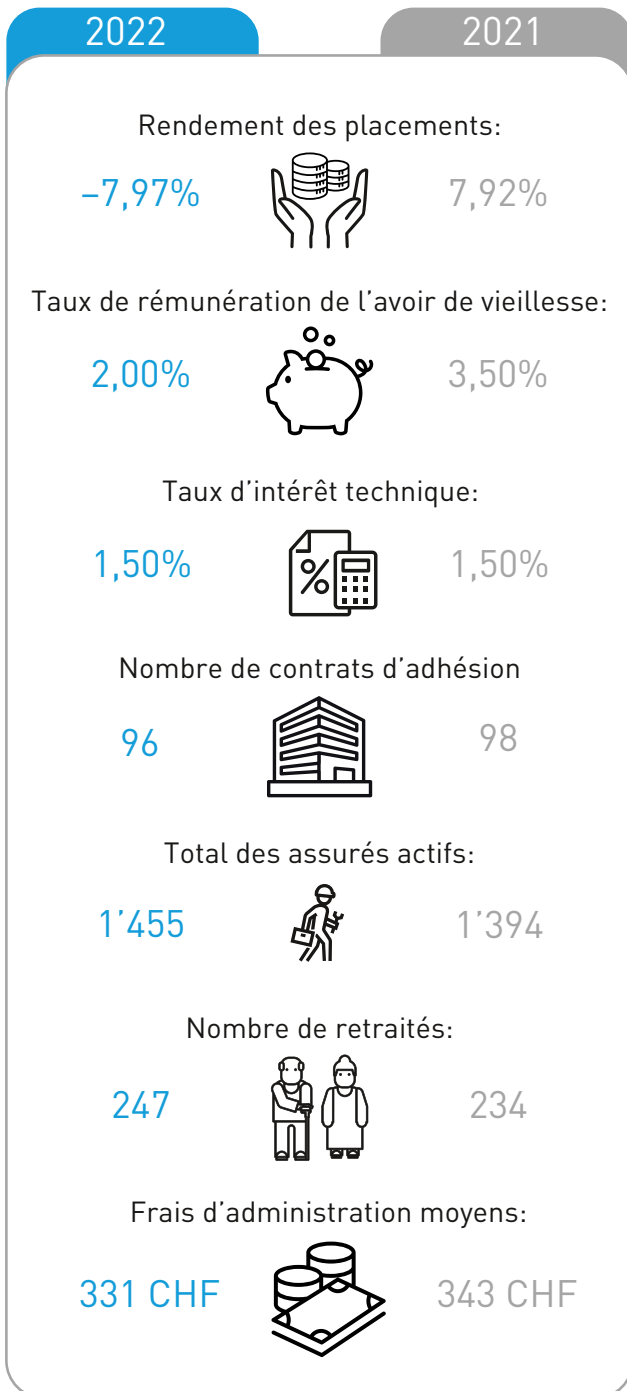
Nous recevrons avec plaisir votre prise de contact sous [www.pk-merlion.ch/kontakt](http://www.pk-merlion.ch/kontakt) ou directement par courriel sous [info@pk-merlion.ch](mailto:info@pk-merlion.ch)



Image: pogonici, shutterstock.com

# Faits et chiffres CP Merlion

## Chiffres-clés



### Fondation

La CP Merlion est née de la fusion, il y a quatre ans, de la CP ZEEV et de la CP Verom. Elle a acquis la personnalité juridique le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

La fondation a pour but d'assurer la prévoyance professionnelle dans le cadre de la LPP et de ses modalités d'application pour les membres de Swissavant, Association économique Artisanat et Ménage, pour les employés des membres ainsi que pour les membres de leur famille et leurs survivants contre les conséquences économiques de la vieillesse, de la mort et de l'invalidité.

### CP Merlion en quelques mots

L'idée fondamentale de la CP Merlion, à savoir accroître, par l'union des forces de la branche, la sécurité, les synergies et la solidité pour les entreprises et par-là pour les assurés, est illustrée par les six principales informations ou les caractéristiques les plus importantes de façon impressionnante dans l'ordre chronologique

### «Merlion» – symbole de force par la fusion

Le merlion est l'emblème de Singapour, métropole du Sud-est asiatique. La désignation Merlion est un mot créé de toutes pièces composé de l'anglais Mermaid (sirène) et Lion (lion). Le merlion est une figure mythique, mi-lion et mi-poisson, sorte de saint patron de la ville. La tête de lion symbolise la force et le courage, le corps en forme de poisson l'origine et l'attachement à la mer.

**L'union fait la force, les synergies produisent des bénéfices, la sécurité par l'union des forces.**



# Structure par âge

## Structure par âge au 1<sup>er</sup> janvier 2023

La structure par âge d'une institution de prévoyance renseigne notamment sur le degré de solidarité entre les assurés actifs et les bénéficiaires de prestations (retraités). Dans le cadre de la CP Merlion, pour des raisons liées à la structure de la branche, ce rapport ou coefficient se situe depuis plusieurs décennies juste au-dessus de 17%, c'est-à-dire qu'il y a un retraité pour cinq actifs.

Ce rapport doit être considéré comme «très bon» comparé à d'autres institutions de prévoyance suisses. La solidarité voulue entre les actifs et les retraités est de ce fait quasiment optimale. C'est ainsi que l'ensemble des assurés supporte avec un fort degré d'acceptation les risques de chacun des assurés pris individuellement. Cette solidarité quasiment «démocratique de base» au sein de la CP Merlion contribue bien entendu à sécuriser les rentes de vieillesse versées et garanties aux retraités.

### Pyramide des âges:

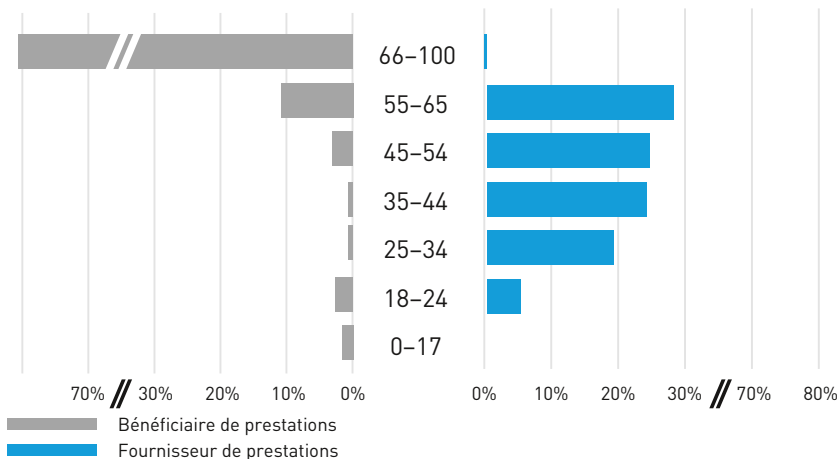


Image: Chokmiti-Studio, shutterstock.com

# Bilan

| <b>Actifs</b> (tous les montants en CHF)        | <b>au 31.12.2022</b>  | <b>au 31.12.2021</b>  |
|---|-----------------------|-----------------------|
| Placements                                      | 170'560'548.22        | 178'369'873.83        |
| Créances  | 1'224'428.32          | 1'124'469.12          |
| Avoirs auprès de AXA Vie SA                     | 4'194.05              | 1'873.20              |
| Compte de régularisation actif                  | 147'472.25            | 103'980.80            |
| Actifs provenant de contrats d'assurance        | 35'230'301.00         | 36'573'258.40         |
| <b>Total des actifs</b>                         | <b>207'166'943.84</b> | <b>216'173'455.35</b> |
| <b>Passifs</b> (tous les montants en CHF)       |                       |                       |
| Engagements                                     | 3'523'473.21          | 2'428'764.47          |
| Compte de régularisation passif                 | 995'840.95            | 936'214.45            |
| Réserves de contributions des employeurs        | 944'192.30            | 2'191'152.40          |
| Provisions non techniques                       | 0.00                  | 0.00                  |
| Capitaux de prévoyance et provisions techniques | 194'988'254.86        | 185'962'136.96        |
| Réserve de fluctuation de valeurs               | 6'715'182.52          | 24'655'187.07         |
| Fonds libres                                    | 0.00                  | 0.00                  |
| - Situation en début de période                 | 0.00                  | 0.00                  |
| - Excédent de dépenses (-)/recettes (+)         | 0.00                  | 0.00                  |
| <b>Total des passifs</b>                        | <b>207'166'943.84</b> | <b>216'173'455.35</b> |

## Comptes annuels 2022: responsabilité du Conseil de fondation, BDO comme organe de révision

### Conseil de fondation

Conformément aux prescriptions légales, à l'acte constitutif de fondation et aux règlements, le Conseil de fondation a dressé le compte d'exploitation et le bilan 2022 de la CP Merlion. Cette responsabilité du Conseil de fondation se rapporte à la disposition, à la mise en œuvre et au maintien du contrôle interne lié à l'établissement des comptes annuels.

Dans l'exercice de ses responsabilités, le Conseil de fondation a fait appel, pour l'année 2022, à la société Keller Experten AG, 8500 Frauenfeld, comme expert pour la prévoyance professionnelle, et à la société BDO AG, 8031 Zurich, comme organe de révision.

### Expert en matière de prévoyance professionnelle

Le rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle confirme que la CP Merlion est en mesure de remplir ses obligations et qu'elle satisfait aux dispositions réglementaires, légales et actuarielles concernant les prestations et le financement.

### Avis de l'organe de révision

L'organe de révision a confirmé que les comptes annuels 2022 correspondent à la loi suisse, à l'acte constitutif de fondation et aux règlements.

### Autres informations

Les personnes intéressées peuvent obtenir des informations détaillées sur les comptes annuels 2022, le rapport de l'expert en prévoyance professionnelle et celui de l'organe de révision sous: [www.pk-merlion.ch/fr/nous-nous-presentons](http://www.pk-merlion.ch/fr/nous-nous-presentons).

# Compte d'exploitation

(tous les montants en CHF)

|  | 2022                  | 2021                  |
|--|-----------------------|-----------------------|
| Contributions, apports ordinaires et autres  | 10'709'758.25         | 11'041'510.70         |
| Prestations d'entrée   | 9'823'026.76          | 23'746'642.54         |
| <b>Apports provenant de contributions et de prestations d'entrée</b>   | <b>20'532'785.01</b>  | <b>34'788'153.24</b>  |
| Prestations réglementaires   | -6'859'868.20         | -7'335'972.65         |
| Prestations de sortie  | -9'901'165.60         | -6'070'232.00         |
| <b>Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</b>  | <b>-16'761'033.80</b> | <b>-13'406'204.65</b> |
| Dissolution (+)/Constitution (-) de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions             | -7'779'157.80         | -26'701'554.82        |
| Produits de prestations d'assurance  | 3'610'818.65          | 3'779'664.77          |
| Charges d'assurance  | -1'729'109.80         | -1'688'958.90         |
| Variation des actifs provenant de contrats d'assurance   | -1'342'957.40         | -1'314'258.60         |
| <b>Résultat net de l'activité d'assurance</b>  | <b>-3'468'655.14</b>  | <b>-4'543'158.96</b>  |
| Résultat net des placements  | -13'909'892.90        | 12'772'425.21         |
| Autres produits  | 2'493.34              | 1'233.32              |
| Autres frais   | -0.80                 | -14'307.02            |
| Frais d'administration   | -563'949.05           | -559'007.45           |
| <b>Excédent de dépenses (-)/recettes (+) avant dissolution (+)/constitution (-) de la réserve de fluctuation de valeur</b> | <b>-17'940'004.55</b> | <b>7'657'185.10</b>   |
| Dissolution (+)/Constitution (-) de la réserve de fluctuation de valeurs   | 17'940'004.55         | -7'657'185.10         |
| <b>Excédent de dépenses (-)/recettes (+)</b>   | <b>0.00</b>           | <b>0.00</b>           |

# Le taux de couverture est de 103,44%

Le degré de couverture indique la proportion des obligations financières de la CP Merlion couvertes par les actifs. Un degré de couverture de 103,44% comme dans le cas de la CP Merlion, signifie que l'institution de prévoyance est solide et dispose des actifs nécessaires pour être en mesure d'honorer en tout temps ses obligations financières.

(En revanche, un degré de couverture inférieur à 100% indique que les obligations actuelles et futures ne seraient plus entièrement couvertes par les actifs si la caisse de pensions était appelée à honorer simultanément toutes les prestations promises. Dans ce cas, on parle d'insuffisance de couverture.)

| <b>Actifs nets aux cours du marché</b> (tous les montants en CHF)         | <b>31.12.2022</b>     | <b>31.12.2021</b>     |
|---|-----------------------|-----------------------|
| Total des actifs  | 207'166'943.84        | 216'173'455.35        |
| ./. Engagements   | -3'523'473.21         | -2'428'764.47         |
| ./. Comptes de régularisation passifs                                     | -995'840.95           | -936'214.45           |
| ./. Réserve de cotisations de l'employeur sans renonciation d'utilisation | -944'192.30           | -2'191'152.40         |
| <b>Avoirs de prévoyance disponibles</b>                                   | <b>201'703'437.38</b> | <b>210'617'324.03</b> |
| <b>Capital de prévoyance actuariel</b>                                    |                       |                       |
| Capital prévoyance assurés actifs   | 139'901'181.86        | 134'058'180.56        |
| Capital de prévoyance retraités   | 10'976'211.00         | 7'625'233.00          |
| Passifs issus de contrats d'assurance assurés actifs                      | 326'436.00            | 296'585.40            |
| Passifs issus de contrats d'assurance retraités                           | 34'903'865.00         | 36'276'673.00         |
| Provisions techniques fondation   | 8'880'561.00          | 7'705'465.00          |
| <b>Capital de prévoyance actuariel nécessaire</b>                         | <b>194'988'254.86</b> | <b>185'962'136.96</b> |
| <b>Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2</b>                          | <b>103,44%</b>        | <b>113,26%</b>        |



## Portrait du conseil de fondation

L'organe directeur de la fondation LPP, à savoir le Conseil de fondation de la CP Merlion, se compose de façon paritaire de trois représentants des employeurs et de trois représentants des employés.

Les membres du Conseil de fondation ont été dûment élus pour un mandat quadriennal (années 2021 à 2024 incluse). En 2022, les six membres du Conseil de fondation se sont réunis quatre fois au total pour s'acquitter de leurs obligations.



**Président du Conseil de fondation**  
**Christoph Rotermond,**  
lic. rer. publ. HSG  
Représentant des employeurs  
Swissavant – Association économique  
Artisanat et Ménage, 8304 Wallisellen  
Directeur



**Vice-président du Conseil de fondation**  
**Oskar Zimmermann**  
Représentant des employés  
Arthur Weber AG,  
6423 Seewen  
Chef du personnel



**Membre du Conseil de fondation**  
**Urs Röthlisberger**  
Représentant des employeurs  
Metabo (Schweiz) AG,  
8957 Spreitenbach  
Directeur



**Membre du Conseil de fondation**  
**Stephan Büsser**  
Représentant des employés  
Festool Schweiz AG,  
8953 Dietikon  
Directeur



**Membre du Conseil de fondation**  
**Marco Sahli**  
Représentant des employeurs  
Sahli Sicherheits AG,  
8903 Birmensdorf  
Directeur



**Membre du Conseil de fondation**  
**Alex Wäckerlin**  
Représentant des employés  
Isliker Magnete AG,  
8450 Andelfingen  
Responsable production/cadre



**Assistante du président**  
**Patricia Reichmuth,**  
Spécialiste de la prévoyance professionnelle  
avec brevet fédéral  
Spécialiste en finances et comptabilité avec  
brevet fédéral  
Swissavant – Association économique  
Artisanat et Ménage, 8304 Wallisellen

# Bases et organisation

## Partenaire d'assurance

La Caisse de pension Merlion est une fondation au sens de l'art. 80 sqq CC, de l'art. 331 CO et de l'art. 48 al. 2 LPP. Elle a été fondée par acte notarié le 3 novembre 2014 et est issue de la fusion par combinaison des deux caisses de pension Verom et ZEEV.

## Conseil de fondation

Les membres du Conseil de fondation disposent d'un droit de signature collective à deux.

### Président

Christoph Rotermund (Représentants des employeurs)

### Vice-président

Oskar Zimmermann (Représentants des employés)

### Représentants des employeurs

Urs Röthlisberger  
Marco Sahli

### Représentants des employés

Stephan Büsser  
Alex Wäckerlin

## Siège social

Caisse de pension  
Madame Patricia Reichmuth  
Assistante du président  
Neugutstrasse 12  
Case postale  
8304 Wallisellen

## Administration

Caisse de pension  
Madame Malgorzata Wylub  
Seestrasse 6  
Case postale  
8027 Zürich

## Organe de révision

BDO AG, Vérification des comptes  
Madame Helene Lüscher  
Schiffbaustrasse 2  
8031 Zürich

## Expert en prévoyance professionnelle

Keller Experten AG  
Monsieur André Tapernoux  
Altweg 2  
8500 Frauenfeld

## Autorité de surveillance

Surveillance de la LPP et des fondations dans le canton de Zurich (BVS)  
Madame Barbara Koch Houji  
Stampfenbachstrasse 63  
Case postale  
8090 Zürich

## Partenaire d'assurance

AXA Leben AG  
Monsieur Beat Hostettler  
General-Guisanstrasse 42  
Case postale 357  
8401 Winterthur

## Gestion de fortune

AXA Versicherungen AG  
Monsieur Manuel Känzig  
General-Guisanstrasse 40  
Case postale 357  
8401 Winterthur

La Caisse de pension Merlion est soumise au régime obligatoire LPP et est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle (numéro d'enregistrement: ZH 1467). Elle verse une contribution au fonds de garantie LPP.

## Impressum

**Éditrice:** CP Merlion, Wallisellen

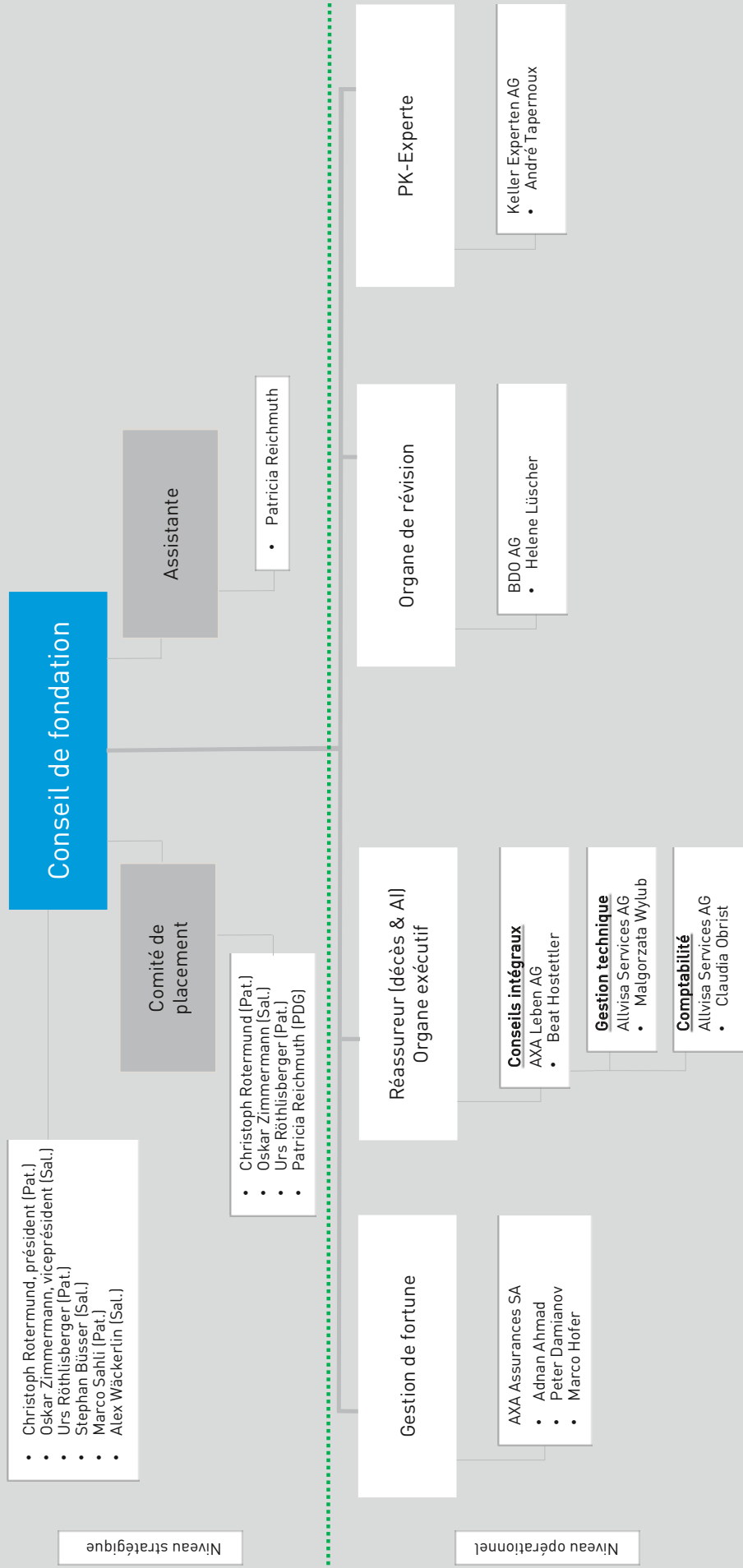
**Rédaction et administration:** CP Merlion, Patricia Reichmuth, assistante du président, Neugutstrasse 12, case postale, 8304 Wallisellen, T +41 44 878 70 50, [patricia.reichmuth@pk-merlion.ch](mailto:patricia.reichmuth@pk-merlion.ch), [www.pk-merlion.ch](http://www.pk-merlion.ch)

**Conception et mise en page:** Andrea Maag

**Impression:** Gebo Druck AG, 8903 Birmensdorf

**Parution:** annuelle

# Organigramme CP Merlion



Stand: janvier 2022

[www.pk-merlion.ch](http://www.pk-merlion.ch)

Caisse de pension Merlion  
Neugutstrasse 12  
Case postale  
8304 Wallisellen  
+41 44 878 70 50  
[info@pk-merlion.ch](mailto:info@pk-merlion.ch)

**L'avenir aujourd'hui.**

**Merlion**

PENSIONSKASSE  
CAISSE DE PENSION  
CASSA PENSIONE